

**Commune d'Etterbeek**  
Service Aménagement du  
Territoire – Urbanisme  
Avenue des Casernes, 31/1  
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/02/2025

N/Réf. : ETB20278\_737\_PU  
Gest. : MB  
V/Réf. : PU 12212  
Corr: //  
NOVA : 05/AFD/1958534

**ETTERBEEK. Rue des Ménapiens, 31**  
(= zone de protection de l'ensemble classé (façades avant et toitures) des maisons situées aux du n° 24 à 36)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:** isoler les façades et les terrasses d'un immeuble à appartements, rénover les terrasses et les abords, modifier les emplacements de parking extérieurs, abattre 4 arbres à hautes tiges et régulariser les baies et les châssis  
Demande de la Commune du : 16/01/2025

### Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

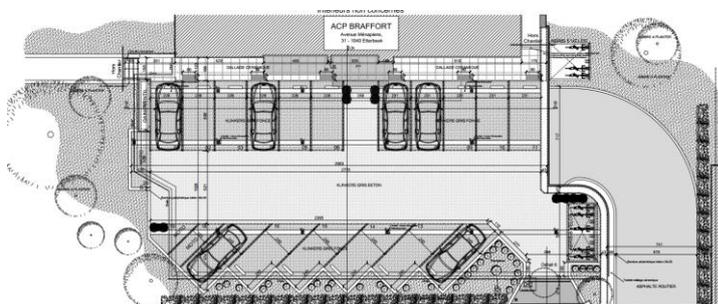
En réponse à votre courrier du 16/01/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/01/2025, concernant la demande sous rubrique.



Vue de l'immeuble, vers l'ensemble classé (flèche mauve). Image ©Google Street View avec ajout CRMS



Élévation avant projetée. Image tirée du dossier

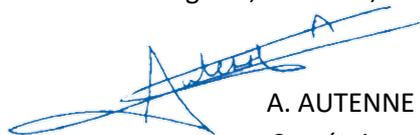


Plans des abords projetés. Image tirée du dossier

### Avis de la CRMS

Le réaménagement des abords, dans la zone de protection, a peu d'impact sur les vues vers et depuis les maisons classées. La CRMS recommande toutefois de favoriser la végétalisation dans l'aménagement des abords. Par ailleurs, l'isolation des façades du bâtiment fera disparaître le parement actuel en pierre de France, qui est de qualité. La CRMS craint une banalisation de la qualité architecturale du bâtiment.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président